

ANTIGEL LIQUIDE

AUTRES PRODUITS

ANTIGEL LIQUIDE INCOLORE



DESTINATIONS

Permet la mise en oeuvre des bétons et mortiers par temps froid (0°C au minimum).

- ouvrages tous types de bétons.
- montage de murs en briques ou parpaings.
- chapes, enduits et mortiers.

L'ANTIGEL est compatible avec l'ensemble des ciments, excepté les ciments alumineux (CIMENT FONDU).
Il peut être associé à d'autres adjuvants de la gamme Bostik.

Destination : sol / mur - intérieur / extérieur.

AVANTAGES

- Produit non chloré.
- Protège les ouvrages en cas de gel (jusqu'à -10°C)

MISE EN OEUVRE

Application standard :

environ 500 ml d'ANTIGEL pour 50 kg de ciment.

environ 100 ml pour 50 kg de mortier ou béton.

En cas de gel important :

environ 500 ml pour 25 kg de ciment.

environ 200 ml pour 25 kg de mortier ou béton.

Verser l'ANTIGEL dans l'eau de gâchage.

Verser le mortier ou béton et veiller à bien mélanger jusqu'à obtention d'une granulométrie optimale.

Par temps froid : éviter les dosages en ciment, inférieurs à 350 kg / m³. Doser l'eau selon la plasticité recherchée.

Utiliser de l'eau de gâchage avec une température minimale de + 10°C.

Ne pas utiliser de granulats gelés (sables, gravillons).

Températures d'application comprises entre +5°C et +30°C.

Ne pas utiliser avec la FLEUR DE CHAUX, le MORTIER BATARD, le BETON REFRACTAIRE et le MORTIER REFRACTAIRE, BETON FONDU.

NETTOYAGE

Nettoyage des outils : à l'eau.

CONSERVATION

24 mois dans son emballage d'origine fermé et entreposé au sec.

CONDITIONNEMENTS

Code	UC	PCB	GENCOD
30081361	FLACON 500 ml	6	3549210029182

Pour plus de détails, consulter la fiche de données de sécurité sur la base www.quick-fds.com.

Les préconisations de mise en œuvre sont définies par rapport à des standards moyens d'utilisation. Elles sont à respecter impérativement mais ne dispensent pas d'essais préalables, notamment en cas de première utilisation et/ou de contraintes particulières du support, du chantier ou du milieu. Consulter nos fiches de données de sécurité pour les précautions d'emploi.